



ASSEMBLEE GENERALE 2006

PARIS – 17 MARS 2007

UNE ASSEMBLEE GENERALE CONSENSUELLE ...

Après l'accueil des représentants par le Secrétaire Général Jean-Claude Méric qui a rappelé les procédures de vote, la séance a débuté à 9h15 sous la présidence de Jean-Pierre Champion.

A 10h00, l'Assemblée Générale disposait de 115 délégués présents, représentant un total de 102 234 voix sur 210 représentants statutaires (soit 123 274 voix).

* Il a été procédé au vote du procès verbal de l'Assemblée Générale du 19 mars 2005 qui a été adopté à l'unanimité. Lecture a été faite du rapport moral du Président et du Bureau Exécutif.

* Dans le cadre du rapport financier 2006, le commissaire aux comptes a présenté ses rapports puis l'assemblée générale est passée au vote des comptes de l'exercice clos, à l'affectation du résultat et la rectification des différentes réserves. Unanimité pour chacun de ces votes du rapport financier.

* Le budget prévisionnel 2007 a été adopté à l'unanimité moins 1269 abstentions (en voix).

* Michel Duclot, responsable de la commission formation est intervenu dans le cadre d'un exposé relatif aux certifications, aux diplômes d'état et du Responsable Technique Qualifié (RTQ).

Christian Peyras, responsable de la CCA, a fait une intervention sur la Commission Centrale d'Arbitrage, ainsi que Christian Le Pape (coordonnateur de la commission directeur de course) sur la direction de course et Bernard Bonneau, cadre technique, sur les Relations Internationales.

* Remise de la médaille d'or de la Fédération Française de Voile.

Cette année, Jean-Pierre Champion a honoré la mémoire de Françoise Pascal en remettant, à titre posthume, la médaille d'or de la Fédération et en saluant son action notamment comme Vice Présidente de la FFVoile, chargée de l'habitable.

Georges Cornand, a également été honoré pour ses nombreuses années passées au service de la voile française et en particulier pour son action au sein du corps arbitral.

Et enfin, Sébastien Josse s'est vu décerné une médaille pour son brillant parcours lors de la Volvo Race et d'un sens marin hors du commun.

* Avant le déjeuner, les représentants du collège des associations locales ont été invités à voter pour l'élection d'un poste au Conseil d'Administration.

* Résultat du vote:

- Christine AUBERT est élue avec 57261 voix sur 114 885 voix dont disposait le collège, ou encore 57,3 % des suffrages valablement exprimés.

* Jean-Christophe Breillat (Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges) est intervenu afin de présenter les modifications apportées aux statuts, au règlement intérieur, au règlement disciplinaire et au règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFVoile.

Les statuts ont été adoptés à l'unanimité, le règlement intérieur également tout en procédant en séance à une modification au sein de l'article 13 concernant les procurations des ligues situées hors de la métropole.

Le règlement disciplinaire a été adopté à l'unanimité moins 1303 abstentions (en voix).

Le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage, à l'unanimité.

Le Secrétaire Général a fait lecture de la résolution soumise au vote des représentants :
« L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au Conseil d'Administration, par décision du 17 mars 2007, de procéder aux éventuelles modifications des statuts, du règlement intérieur et du règlement disciplinaire qui seraient imposées par le ministère chargé des Sports, dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente Assemblée Générale ».

Adoption à l'unanimité.

* Le Trésorier, Dominique Tincelin, a présenté les modifications apportées au règlement financier de la FFVoile. La nouvelle version a été adoptée à l'unanimité ; la résolution : « " L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au Conseil d'Administration, par décision du 17 mars 2007, de procéder aux éventuelles modifications du règlement financier qui seraient imposées par le ministère chargé des Sports, dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente Assemblée Générale » a également été approuvée à l'unanimité.

* Eric Coquerel (agence Effet mer) et Olivier Clermont (FFVoile) ont exposé la politique de communication de la FFVoile, pour le premier, et les innovations en terme de charte graphique et de partenariats, pour le second.

* La synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau a été exposée par le médecin coordonnateur, Olivier Castagna.

* Les représentants ont été invités à se prononcer sur les cotisations versées par les membres affiliés pour l'année 2008 :

Les différentes cotisations des membres affiliés ont été votées à l'unanimité moins 1125 voix. Elles se déclinent comme suit :

- 240 € pour les associations locales
- 240 € pour les membres associés (sauf les classes)
- 240 € pour les associations nationales
- 240 € pour les établissements,

Il a donc été décidé d'harmoniser l'ensemble des cotisations et de maintenir la gratuité de celle concernant les membres associés « associations de classes ».

* Questions écrites : 1 question écrite est parvenue à la FFVoile dans les délais statutaires.

Elle émane de la ligue Côte d'Azur et est afférente au transfert d'impression des licences vers les clubs ; la ligue s'interroge sur les économies faite par la FFVoile quant à la suppression du prestataire de service jusqu'alors chargé d'imprimer les licences et de router ces dernières. LA FFVoile a-t-elle envisagé une ristourne directe aux clubs pour les remercier de l'obligation de transfert ...

La réponse a été faite par le Secrétaire Général, Jean-Claude Meric : « La FFVOILE (autorité nationale) pense pour sa part que, passé l'effet d'annonce toujours très discuté dans le cadre de toute réforme mise en place, la décision collégiale des organes institutionnels de la Fédération (notre décision !) a représenté une excellente chose.

Je tiens à préciser tout d'abord qu'à ce sujet les critiques ont finalement été très limitées, le terrain comprenant les bienfaits de cette décision et au premier rang desquels, le fait qu'elle ait permis à un bon nombre de nos clubs de connaître ou d'avoir un contact avec tous leurs membres au moment de venir chercher leurs licences et payer leur cotisation.

J'ajoute que les critiques importantes sur le délai d'acheminement par courrier des titres à l'époque du routage de la licence club FFVoile, ont évidemment disparu et tout cela au bénéfice de nos pratiquants.

Nous devons d'ailleurs nous réjouir tous ensemble lorsque, grâce à la mise en place de projets nous permettant de nous rapprocher du terrain, les charges administratives de notre fédération baissent et qu'on ne nous dise pas que c'est au détriment de nos clubs car dans le même temps :

- le budget de la FFVoile n'a pas diminué bien au contraire, il a augmenté de 2M€ depuis 2005, pendant que le budget de la Vie Fédérale (de l'administration) n'a augmenté que de 230K€, ce qui tend à démontrer que la FFVoile reste une fédération

ournée vers l'action pour le bien de toute la voile, puisque les économies réalisées ont été réinjectées dans le budget action de la FFVoile.

- et aussi car les actions tournées vers le terrain au bénéfice des clubs ne cessent de croître et à titre d'exemple et de façon non exhaustive bien sur, je citerais la réforme de notre site Internet, la newsletter électronique des clubs, les guides du dirigeant, la réforme de notre démarche enseignement.

En conclusion, il faut donc nous réjouir que ces économies aient pu être consacrées à nos clubs, ce qui représente un formidable atout ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la FFVoile a clos cette Assemblée Générale 2005 à 16h45.